

- 
- Mise à contribution de l'esprit civique des entreprises à l'égard de l'environnement, par l'encouragement des conseils d'administration des entreprises indiennes à devenir socialement responsables; et
  - Pressions exercées par les groupes de pression et organisations bénévoles voués à la protection de l'environnement.

### *Concurrence*

On estime que les importations indiennes de produits et de services environnementaux représentent 32 % du marché. Les entreprises canadiennes doivent faire face à la vive concurrence que livrent les entreprises allemandes, américaines, japonaises, britanniques, suisses et scandinaves, qui ont ciblé le marché pour leurs exportations. Les entreprises de ces pays qui s'intéressent à l'environnement sont très bien positionnées en Inde. Des organismes indiens ont laissé entendre que le principal obstacle aux échanges commerciaux entre l'Inde et le Canada dans le secteur de l'environnement est le fait qu'ils ne sont guère informés des capacités du Canada dans ce domaine. De même, les entreprises canadiennes ne sont pas très au courant des nouveaux besoins du marché indien en produits et services environnementaux.

Les entreprises indiennes d'équipements et de services environnementaux deviennent peu à peu aptes à combler les besoins de l'industrie. Il existe déjà une bonne base industrielle pour la fabrication d'équipements mécaniques, tels que les clarificateurs, les épaisseurs, les classificateurs, les unités de flottation, les unités d'échanges d'ions, les systèmes de séparation par membrane, les adoucisseurs, les déioniseurs, les équipements de traitement des eaux usées et d'effluents industriels, les appareils de dépoussiérage par voie humide, les dépoussiéreurs à sacs filtrants, les électrofiltres et les cyclones.

### *La réglementation en vigueur*

La réglementation indienne a toujours été source de problèmes pour les entreprises étrangères qui souhaitent prendre pied sur ce marché. La situation a évolué considérablement ces dernières années, même si des disparités demeurent dans plusieurs États. Pour ce qui est de la politique nationale, le gouvernement de l'Inde a adopté en 1992 la Stratégie nationale de conservation (NCS) dans le dessein de régler les problèmes environnementaux qui résultent des conséquences négatives du développement industriel, mais également des conditions de pauvreté et de sous-développement. Plusieurs exigences prioritaires y sont précisées, notamment : la conservation de l'eau, le recyclage, la prévention de la pollution et le contrôle de la pollution dans l'élimination des déchets solides, des effluents et des substances dangereuses dans l'eau et dans le sol, le contrôle et la réduction de la pollution de l'eau, l'emploi de technologies propres et éconergétiques pour le contrôle de la pollution atmosphérique et de la pollution par le bruit, les stimulants pour l'emploi de technologies peu nocives pour l'environnement, enfin conservation de l'énergie.